

## Conseil Municipal

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS -54-22-

Séance du 8 décembre 2022

Le jeudi huit décembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Michel PEDERENCINO, conformément à la convocation qui lui a été faite le 2 décembre 2022, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 15

**Présents :** Michel PEDERENCINO, Jean-Luc VANDENBEUCK, Priscilla LEGRAND, Henri DAZIN, Eric DESENCLOS, Audrey MELONI, Pauline CANVA, Alain DRUELLE, Cathy DELOFFRE,  
**Représentés :** Christophe BLERVAQUE (par Eric DESENCLOS), Emmanuel LASSON (par Alain DRUELLE),  
**Absents :** Évelyne COYAU, Vincent JEANMOUGIN, Catherine PARENT.

## Modification des statuts de DOUAISIS AGGLO

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par délibération en date du 7 octobre 2022, le Conseil communautaire de DOUAISIS AGGLO a approuvé le projet de modification statutaire lié à :

- La mise en œuvre des dispositions de l'article L5211-4-4 du CGCT et de la transition Agricole et Alimentaire,
- Et au toilettage des dispositions institutionnelles.

Conformément à la procédure applicable (articles L5211-17 et L5211-20 du CGCT), la commune est amenée à se prononcer sur cette modification des statuts de la communauté.

Le Conseil Municipal ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

APPROUVE

- La modification des statuts de DOUAISIS AGGLO.



Ainsi délibéré,

Le Maire  
Michel PEDERENCINO

Publication le :

Transmission au représentant de l'État le :

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.